

# Relevé de décisions

## du Conseil d'administration de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine

### Réunion du jeudi 13 février 2020

Le Conseil d'administration s'est réuni le jeudi 13 février 2020 à 18h30, à l'espace Lelong Markoff à Nexon, sous la présidence de M. Daniel FAUCHER, Président.

#### **Membres titulaires**

##### **Représentants des Communautés de Communes**

M. Philippe BARRY, Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne et adjoint au maire de Saint-Priest-sous-Aixe  
M. Jean-Luc CELERIER, Vice-Président de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne et adjoint au maire de Château-Chervix  
M. Daniel FAUCHER, Conseiller communautaire à la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et adjoint au maire de Nexon  
M. Dominique GERMOND, Vice-Président de la Communauté de Communes Ouest Limousin et adjoint au maire de St-Laurent-sur-Gorre  
M. Serge MEYER, Vice-Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne et conseiller municipal à Aix-sur-Vienne  
Mme Delphine PERRIER-GAY, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de Ladignac-le-Long  
M. Guy RATINAUD, Conseiller communautaire à la Communauté de Communes Ouest Limousin et maire d'Oradour-sur-Vayres  
M. Christian REDON-SARRAZY, Vice-Président de la Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Meuzac  
Mme Sylvie VALLADE, Conseillère communautaire à la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et maire de Saint-Hilaire-les-Places

##### **Représentants du Conseil de développement**

Mme Anne-Marie CAMPION, Représentante du Conseil de développement sur le territoire intercommunal Pays de Nexon-Monts de Châlus  
M. Jean-Michel MENARD, Représentant du Conseil de développement sur le territoire intercommunal Pays de Nexon-Monts de Châlus  
M. Fabien PARVERIE, Représentant du Conseil de développement sur le territoire intercommunal Ouest Limousin

#### **Membres associés**

M. Jean-Loup CASTELLAN, Délégué territorial à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne  
M. Stéphane MALIVERT, 6ème Secrétaire-adjoint à la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne

#### **Autres**

/

#### **Animateurs**

M. Jérôme CHINN, Directeur-adjoint de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine  
Mme Isabelle DUMAS, Directrice de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine  
M. Christophe LAMBERT, Chargé de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine  
Mme Catherine LYRAUD, Chargée de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine

#### **Personnes excusées**

M. Pierre ALLARD, Vice-Président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et maire de Saint-Junien, pouvoir à M. Philippe Barry  
M. Michel ANDRIEUX, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et maire du Chalard  
M. René ARNAUD, Vice-Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne et maire d'Aix-sur-Vienne, pouvoir à M. Serge MEYER  
M. Didier BORREL, Directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne, représenté par M. Jean-Loup CASTELLAN  
M. Bruno DESCUBES, Représentant du Conseil de développement sur le territoire intercommunal Ouest Limousin  
M. Emmanuel DEXET, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et maire de Bussière-Galant  
M. Alain DORANGE, Représentant du Conseil de développement sur le territoire intercommunal du Pays de Saint Yrieix, pouvoir à M. Jean-Michel MENARD  
M. Christophe GEROUARD, Président de la Communauté de Communes Ouest Limousin et adjoint au maire d'Oradour-sur-Vayres, pouvoir à M. Dominique GERMOND  
M. Philippe LACROIX, Vice-Président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et maire d'Oradour-sur-Glane, pouvoir à M. Daniel FAUCHER  
M. Francis LATRONCHE, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de La Roche-l'Abeille, pouvoir à Mme Delphine PERRIER-GAY  
M. Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne  
M. Joël RATIER, Président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin et adjoint au maire de Saint-Junien  
Mme Josette SALESSE, Présidente du Conseil de développement, pouvoir à Mme Anne-Marie CAMPION

**Nombre de membres titulaires en exercice : 34**

**Titulaires présents : 12    Pouvoirs : 7**

**Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie CAMPION**

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h40.

## I. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Président rappelle la nécessité de désigner un secrétaire de séance, de par les statuts de la Châtaigneraie Limousine.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration désignent Anne-Marie CAMPION comme secrétaire de séance.**

## II. Point d'information sur les missions de la future ingénierie « santé »

Le Président indique qu'une intervention conjointe du service « Ingénierie et territoires » (pôle « DATAR ») et du service « Santé et Silver économie » (pôle « Développement économique et environnemental ») de la Région Nouvelle-Aquitaine était programmée pour expliciter davantage les missions assurées par la future ingénierie territoriale « santé » sur la Châtaigneraie Limousine. Il mentionne ensuite qu'en l'absence de notre nouvelle référente au service « Ingénierie et territoires » de la Région, Emilie FOURNIER, cette intervention a été reportée. Il donne ensuite la parole à Isabelle DUMAS.

Isabelle DUMAS indique qu'après contact avec Aline BERTIN - Directeur Développement à la Mutualité Française Limousine, il s'avère que le projet de Pôle de santé du Pays Arédien a pris du retard. Elle explique que beaucoup d'acteurs se sont renouvelés entre aujourd'hui et le moment où le projet a émergé (changement de direction à l'hôpital, changement du président de la commission médicale d'établissement, installation de nouveaux professionnels de santé libéraux à St-Yrieix-la-Perche...). Elle ajoute que compte tenu des prochaines échéances électorales, la Mutualité Française Limousine se donne jusqu'à la fin du premier semestre 2020 pour rediscuter le projet avec les acteurs locaux.

Elle explique ensuite que le recrutement d'une ingénierie « santé » par la Châtaigneraie Limousine est intimement lié à l'avancée du projet de Pôle de santé du Pays Arédien. Elle rappelle que le (la) futur(e) chargé(e) de mission « santé » partagera son temps entre d'une part, la coordination interne du Pôle de santé (0,5 ETP – Equivalent Temps Plein) et d'autre part, la coordination externe du Pôle de santé et l'apport d'une expertise « santé » sur le reste du territoire (0,5 ETP). Elle conclut sur le fait que le recrutement d'une ingénierie « santé » par la Châtaigneraie Limousine ne devrait donc pas intervenir avant septembre prochain.

**Les membres du Conseil d'administration prennent note de cette information.**

## III. Périmètre du projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) » et recours à un(e) stagiaire

Le Président rappelle les éléments suivants :

- le projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) » a pour objectif de permettre à des chômeurs de longue durée de revenir vers l'emploi en réalisant des activités manquantes, utiles et non concurrentielles sur un territoire donné ;
- grâce à la création d'une entreprise dite « à but d'emploi » (EBE), ces personnes volontaires sont embauchées en CDI (Contrat à Durée Indéterminée), à temps choisi ;
- la rémunération des personnes embauchées par l'EBE, basée sur le SMIC, est en partie assurée par l'activation des dépenses passives, c'est-à-dire par la réaffectation des coûts et manques à gagner dus à la privation d'emploi. Le reste provient du chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise.

Il donne la parole à Catherine LYRAUD.

Catherine LYRAUD observe tout d'abord que les échanges avec les partenaires ainsi que les actions déjà engagées montrent l'intérêt porté à ce projet sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine. Elle mentionne ensuite que la zone de mise en œuvre, initialement envisagée lors du premier comité de préfiguration le 16 octobre 2019, comprend dix communes réparties sur les Communautés de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et Ouest Limousin. Elle note que l'échéance des prochaines élections municipales ne permet pas de valider un périmètre, même si les deux Communautés de Communes concernées ont exprimé leur intérêt pour le projet. Elle précise que ne sont pas encore connues les conditions (notamment d'envergure) à appliquer pour les territoires candidats à l'expérimentation TZCLD dans le cadre d'une seconde loi.

Par ailleurs, elle évoque la possibilité d'un appui dans la phase de contact avec les personnes privées durablement d'emploi, avec le recours à un stagiaire, en formation de Master 1 « Psychologie » à l'Université de Poitiers (durée maximale de 200 heures), au cours du second trimestre 2020.

Enfin, elle mentionne sa participation à :

- une formation mise en place par l'association nationale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », aux côtés d'Anne-Marie CAMPION, membre du Conseil de développement de la Châtaigneraie Limousine ;

- des réunions d'échanges entre les territoires émergents de Nouvelle-Aquitaine, également animées par l'association nationale.

Suite à une question de Serge MEYER, Isabelle DUMAS indique que le stagiaire percevra le montant minimum légal de la gratification de stage.

Le Président fait valoir que le recours à un stagiaire permettra d'avoir un dossier de candidature abouti et d'aller au-delà de la simple intention de candidature.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration autorisent le Président à :**

- **recourir à un stagiaire (durée maximale de 200 heures), en phase d'émergence du projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) » sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine ;**
- **entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.**

#### **IV. Evolution de la mission d'animation économique mutualisée**

Le Président rappelle qu'en 2019, la mise en œuvre de la feuille de route économique de la Châtaigneraie Limousine a reposé sur un binôme d'animation, composé d'une animation interne (0,5 ETP) et d'une animation externalisée (1 ETP), confiée à l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne après consultation.

Il rappelle aussi que par délibération du 15 octobre 2019, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration ont :

- acté que la prestation d'animation économique de l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne ne respectait pas le cahier des charges établi par la Châtaigneraie Limousine et sollicité en conséquence une révision de son montant au vu de la perte de subvention à venir ;
- confié au Bureau, élargi aux Présidents et Directeurs de Communautés de Communes, la décision quant à l'avenir de la mission d'animation économique mutualisée.

Sur le premier point, le Président indique que par courrier du 27 novembre 2019, l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne a fait valoir son bilan (plus de 65 contacts de porteurs de projets sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine) ainsi que son appui aux porteurs de projets issus de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire). Il note que dans ce même courrier, elle a regretté « l'inadéquation entre temps de travail et charge de travail demandée » à son animation. Enfin, il mentionne la conclusion du courrier, à savoir l'impossibilité de répondre favorablement à une révision de prix, sachant que le prix avait été revu par négociation avant signature du contrat (45 000 € contre 50 000 € initialement).

Sur le second point, il indique que la réunion du Bureau élargi n'a pu se tenir qu'à la veille des vacances scolaires, le 20 décembre dernier, sans pour autant permettre l'obtention du quorum. Il mentionne que peu avant cette rencontre, l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne a proposé ses services en direct aux Communautés de Communes de la Châtaigneraie Limousine sans en informer cette dernière, ce qui a modifié les éléments du débat.

Il informe les membres du Conseil d'administration qu'à l'issue de la réunion du 20 décembre 2019 où l'ensemble des Communautés de Communes était représenté, les élus ont souhaité que :

- les Communautés de Communes assurent l'appui technique individuel aux porteurs de projets économiques privés, soit en interne, soit au travers d'une prestation ;
- la Châtaigneraie Limousine reste missionnée pour la mise en œuvre de démarches collectives en lien avec la valorisation de l'économie et des ressources locales.

Une discussion s'engage sur la proposition tarifaire de l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne adressée à certaines Communautés de Communes.

Daniel FAUCHER souligne la difficulté de la situation dans laquelle se trouvait la Châtaigneraie Limousine, en ne pouvant pas communiquer aux Communautés de Communes les contacts économiques.

Certains élus observent que le nombre de contacts reste limité, une fois ramené à l'échelle de chaque territoire intercommunal. Ils valorisent le recours à une animation interne.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident :**

- le règlement de la prestation d'animation économique pour l'année 2019, sous réserve de la réception des données prévues au cahier des charges lors de la consultation pour ce marché ;
- la proposition ci-dessus concernant l'avenir de la mission d'animation économique mutualisée à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine à compter de 2020.

#### **V. Financement de l'étude mobilité et du schéma directeur vélo**

Le Président mentionne que par délibération du 15 octobre 2019, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration ont :

- validé l'engagement de cette étude ;
- porté le budget prévisionnel de 30 000 à 40 000 € TTC ;
- autorisé le Président à solliciter des subventions auprès du programme Leader Châtaigneraie Limousine, de la Région Nouvelle-Aquitaine (cofinancement de projets Leader) et de la Banque des Territoires.

Il rappelle également que par délibération du 17 décembre 2018, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration ont approuvé une délégation permanente relative à la passation de marchés publics :

- pour les marchés publics dont la valeur estimée est inférieure à 25 000 € HT, le Président est chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- pour les marchés publics dont la valeur estimée est supérieure à 25 000 € HT, cette charge est assurée par le Bureau.

Le Président indique que dans le cadre de la consultation, suite à l'analyse des offres initiales remises, une audition des trois candidats avec les offres les mieux classées a eu lieu le 10 février dernier. Il ajoute qu'une négociation, accompagnée éventuellement d'une demande de précisions, va maintenant être menée par écrit avec les candidats auditionnés.

Il propose que les membres du Conseil d'administration :

- donnent pouvoir au Bureau pour réajuster à la hausse, si besoin, le budget de l'étude et approuver son plan de financement prévisionnel ;
- valident que le Bureau soit consulté par écrit sur le dossier de l'étude « mobilité », compte-tenu de la période pré-électorale très chargée.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident ces propositions.**

Le Président propose d'évoquer un point non prévu à l'ordre du jour, à savoir le financement du schéma directeur vélo de la Châtaigneraie Limousine.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident l'ajout de ce point à l'ordre du jour et son examen.**

Le Président donne la parole à Isabelle DUMAS. Cette dernière rappelle que dans le cadre de la réponse à l'appel à projets de l'ADEME « Vélo et territoires » présentée en Bureau en mai 2019 et en Conseil d'administration en juin 2019, la Châtaigneraie Limousine prévoit la réalisation d'un schéma directeur vélo sur son périmètre. Elle ajoute que ce schéma sera mené conjointement avec celui de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus, dans le cadre d'un groupement de commande.

Elle indique que suite à une première consultation, le marché a été déclaré sans suite. Elle ajoute qu'une nouvelle consultation a été lancée en septembre dernier. Elle mentionne qu'un groupement d'entreprises, coordonné par ADERA GEONAUVHA, a été retenu pour un montant de 21 612,50 € HT avec un coût de réunion supplémentaire à 650 € HT. Elle observe que trois réunions supplémentaires pourraient être prévues afin d'une part, de mener des diagnostics / tests « vélo » sur plusieurs communes et d'autre part, d'envisager la préparation et la tenue d'un temps de restitution « grand public » sur le schéma.

Elle précise que la mission, d'une durée maximum de 15 mois, a démarré avec un premier comité de pilotage la semaine dernière.

Elle présente le plan de financement prévisionnel suivant en TTC :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Prestation (offre de base et 3 éventuelles réunions supplémentaires)	28 275 €	Europe – FEADER Leader	12 620 €	44,6
		ADEME	10 000 €	35,4
		Autofinancement	5 655 €	20,0
<b>TOTAL</b>	<b>28 275 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 275 €</b>	<b>100,0</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration approuvent le plan de financement tel que présenté.

## VI. Financement et perspectives d'évolution du service de location solidaire – Plateforme Mobilité 87

Le Président effectue les rappels suivants.

Animée par quatre associations - « Châtaigneraie Limousine », « Rempart », « Varlin Pont Neuf » et « Aleas » - la Plateforme mobilité 87 propose des solutions de mobilité à un public en démarche d'insertion socio-professionnelle. Elle développe 3 actions complémentaires :

- l'accompagnement vers une mobilité pérenne (conseil en mobilité, ateliers thématiques...);
- la formation (code de la route, permis de conduire AM/B, vélo-école);
- la location de véhicules.

La Châtaigneraie Limousine porte la location de véhicules sur le sud-ouest de la Haute-Vienne. Son parc se compose de 20 scooters et 2 voitures. Le coût journalier de la location est de 1,50 € pour un scooter et 6 € pour une voiture. La durée de location est comprise entre deux jours et deux mois, renouvelables sous certaines conditions. La location se fait sur prescription (Mission Locale Rurale, Maison du Département, Pôle Emploi...) et après fourniture de justificatifs par le bénéficiaire.

Le service s'appuie sur 5 garages chargés de l'entretien et du stockage des scooters : SMB Espace Motoculture (St-Maurice-les-Brousses), Garage Mortessagne (Ladignac-le-Long), Garage Dussoulier (Nexon), Garage Moto Perf (St-Junien), Garage Meteore Moto (Rochechouart). Quant aux voitures, elles sont entretenues par le réseau Citroën dans le cadre d'un contrat de location longue durée.

### 1. Budget prévisionnel 2020

Le Président donne la parole à Isabelle DUMAS.

Isabelle DUMAS indique que la gestion du service de location de la Châtaigneraie Limousine et son articulation avec les autres opérateurs de la Plateforme repose sur 2 salariées :

- Céline FONCHY (0,6 ETP) en charge des locations et du suivi administratif ;
- Séverine DUMAS (0,1 ETP) en coordination et suivi des actions de la Plateforme.

Afin de poursuivre l'offre harmonisée de véhicules sur la Haute-Vienne et répondre aux besoins des utilisateurs, elle mentionne qu'en 2020, la Châtaigneraie Limousine envisage l'acquisition de 2 scooters (dont 1 scooter électrique) ainsi que le renouvellement du contrat de location longue durée pour les voitures.

Elle présente le budget prévisionnel suivant pour 2020, sous réserve de l'éligibilité de certaines dépenses :

EMPLOIS			RESSOURCES		
	2019	2020		2019	2020
Dépenses directes de personnel	22 097	22 600	Recettes	4 199	4 500
Dépenses directes de fonctionnement	13 726	17 100	MSA	2 000	2 000
Prestation externe	2 850	4 000	Europe FSE	24 714	29 507
Amortissement véhicules		1 698	Département	14 925	15 000
Forfait dépenses indirectes	7 165	8 280	Etat (bonus écologique)		300
			Autofinancement		2 371
<b>TOTAL</b>	<b>45 838</b>	<b>53 678</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 838</b>	<b>53 678</b>

Serge MEYER s'interroge sur la pertinence d'acquérir un scooter électrique, notamment par rapport à un risque de panne.

Isabelle DUMAS lui indique que la Châtaigneraie Limousine s'est rapprochée d'autres opérateurs déjà équipés de scooters électriques. Elle ajoute que ces opérateurs n'ont pas relevé de difficultés particulières avec ce type de matériel.

Dominique GERMOND souhaite savoir si un bilan de fonctionnement du service est effectué.

Isabelle DUMAS mentionne qu'un bilan est effectué chaque année et présenté aux financeurs de la Plateforme Mobilité 87. Elle ajoute que le bilan est mis en téléchargement sur le site Internet de la Châtaigneraie Limousine.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :**

- **valident l'évolution du parc de véhicules du service de location suivant la proposition ci-dessus ;**
- **autorisent le Président à :**
  - o **ajuster le plan de financement prévisionnel 2020 au vu des interventions possibles des financeurs,**
  - o **solliciter les subventions auprès de l'Europe (FSE), du Département de la Haute-Vienne, de la MSA du Limousin et de l'Etat,**
  - o **entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.**

## **2. Un nouveau projet sur le champ de la mobilité inclusive : la création d'un garage solidaire en Haute-Vienne**

Isabelle DUMAS indique que l'association « Varlin Pont Neuf » a lancé en octobre dernier une étude de faisabilité pour la création d'un garage solidaire.

Dans le cadre de cette étude, elle mentionne qu'a été proposée, dans un premier temps, la création d'une structure nouvelle regroupant le garage solidaire ainsi que les activités de la Plateforme mobilité 87 dans un souci de mutualisation de moyens et de lisibilité des actions. Elle ajoute que face aux investissements nécessaires et aux besoins de trésorerie indispensables pour démarrer ce type d'activité, l'idée d'une structure nouvelle a été abandonnée et l'adossement à une structure existante est désormais privilégiée. Elle indique que l'association « Varlin Pont Neuf » propose de porter elle-même le projet de garage solidaire avec pour ambition première de développer les réparations et l'acquisition de véhicules. Elle observe qu'une fois l'activité installée et avec le recul nécessaire sur sa réussite, des passerelles pourraient être étudiées vers le secteur rural (mécanomobile par exemple) ; l'idée étant de procéder par étapes pour sécuriser au mieux le projet.

Par ailleurs, elle informe les membres du Conseil d'administration que les partenaires de la Plateforme mobilité 87 souhaitent renforcer leur collaboration et proposent notamment pour 2020 :

- de travailler sur la création d'un numéro unique d'accès à la Plateforme mobilité 87 afin de gagner en visibilité et en efficacité ;
- d'améliorer la communication autour des actions ;
- de réfléchir aux pistes d'actions communes (acquisition de véhicules, réponse aux appels à projets, mise en place d'actions nouvelles telles que la conduite supervisée par exemple afin de désengorger les demandes de formation au permis...).

**Les membres du Conseil d'administration prennent note de ces informations.**

## **VII. Financement de l'ingénierie**

### **1. Ingénierie liée au contrat de dynamisation et de cohésion territoriale**

Le Président rappelle que dans le cadre de la politique contractuelle territoriale, pour les contrats dits de dynamisation et de cohésion, la Région Nouvelle-Aquitaine peut soutenir, dans la limite de 3 ETP, l'ingénierie à l'échelle du territoire de projets. Il explique que la Châtaigneraie Limousine a obtenu un financement régional sur quatre postes pour l'année 2019 :

- chef de projet territorial, poste occupé en interne par Isabelle DUMAS (0,5 ETP) ;
- chef de projet économie, emploi, formation, poste occupé en interne par Isabelle DUMAS (0,5 ETP) ;
- chargée de mission ADECT (Action de Développement des Emplois et des Compétences Territoriale), poste occupé en interne par Catherine LYRAUD (1 ETP). Cette démarche d'ADECT concernait 3 des 6 Communautés de Communes de la Châtaigneraie Limousine ;

- chargé(e) de mission économique « Valorisation de l'économie et des ressources locales ». Cette animation, prévue à hauteur de 0,5 ETP, a été confiée à l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne. Le financement sur ce poste a été perdu puisque ce volet de la prestation n'a pas été rempli à la hauteur des attendus.

En 2020, le Président propose de solliciter un financement au titre de l'ingénierie sur trois postes :

- chef de projet territorial, poste occupé en interne par Isabelle DUMAS (0,5 ETP) ;
- chef de projet économie, emploi, formation, poste occupé en interne par Isabelle DUMAS (0,5 ETP) ;
- chargé(e) de mission « santé », poste à pourvoir en interne (0,5 ETP). Le recrutement sur ce poste et son financement ont fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration le 15 octobre 2019.

#### Poste de chef de projet territorial (0,5 ETP)

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	32 050 €	Région Nouvelle-Aquitaine*	12 500 €	39
		Autofinancement	19 550 €	61
<b>TOTAL</b>	<b>32 050 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 050 €</b>	<b>100</b>

\* La Région intervient à 50% d'une dépense éligible plafonnée à 50 000 € pour un poste à temps plein.

#### Poste de chef de projet économie emploi, formation (0,5 ETP)

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	32 050 €	Région Nouvelle-Aquitaine*	12 500 €	39
		Autofinancement	19 550 €	61
<b>TOTAL</b>	<b>32 050 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 050 €</b>	<b>100</b>

\* La Région intervient à 50% d'une dépense éligible plafonnée à 50 000 € pour un poste à temps plein.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :**

- **valident les plans de financement prévisionnels des deux postes présentés ci-dessus ;**
- **autorisent le Président à :**
  - o **solliciter les subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la politique contractuelle territoriale,**
  - o **entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.**

## **2. Animation de la contractualisation du territoire d'industrie interdépartemental Dordogne / Haute-Vienne**

Le Président rappelle qu'en concertation et partenariat avec les élus et les acteurs industriels de leurs Communautés de Communes membres, la Châtaigneraie Limousine et le Pays Périgord Vert ont élaboré un projet de territoire d'industrie. Il ajoute que ce projet a fait ressortir :

- deux enjeux transversaux majeurs : le recrutement et l'innovation ;
- des enjeux propres à cinq filières spécifiques : forêt bois, papier carton, cuir, agriculture et agro-alimentaire, savoir-faire et métiers d'art.

Il rappelle également que par délibération du 15 octobre 2019, à l'unanimité, le Conseil d'administration de la Châtaigneraie Limousine a validé le projet de contrat de ce territoire d'industrie et autorisé le Président à le signer.

Il fait ensuite état des éléments suivants.

#### Opportunité de financement

Par courrier électronique du 19 novembre dernier, la Châtaigneraie Limousine a été informée par la Préfecture de la Haute-Vienne d'une possibilité de financement FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) de 80 000 € pour une ingénierie « Territoires d'industrie » sur une période de deux ans. S'agissant de reliquats de crédits, un dépôt de dossier devait intervenir au plus tard le 28 novembre 2019. Il est à noter que seuls trois territoires d'industrie néo-aquitains, dont le nôtre, se sont vus proposer ce financement.

Au vu des délais et sachant qu'une concertation était nécessaire avec le Pays Périgord Vert, le Conseil d'administration n'a pas pu être consulté.

Un dossier a été déposé le 28 novembre 2019 pour le financement d'une ingénierie spécifique sur 24 mois.

### Missions

Cette ingénierie serait chargée de l'animation de la contractualisation "Territoires d'industrie" en effectuant l'accompagnement individuel ou collectif d'industriels dans le cadre de projets liés à l'innovation technologique, à l'attractivité du territoire, au développement de compétences, à la formation et au recrutement. Elle assurerait les missions suivantes :

- approfondir le diagnostic du tissu industriel local (en complémentarité des filières pour lesquelles il existe une organisation / structuration dédiée) et mettre en place des réponses ciblées en matière d'emploi et de formation ;
- appuyer la structuration de filières spécifiques et l'émergence de nouvelles filières ;
- être un relais local pour les dispositifs régionaux ("Usine du futur", accompagnement à l'innovation...);
- développer les liens entre les industriels et avec les partenaires (clusters, filières, chambres consulaires...) et autres bassins industriels ;
- être, pour les industriels, le trait d'union pour la sollicitation d'expertises techniques, d'ingénierie financière et de partenariats au service de la réussite de leurs projets ;
- animer et gérer la contractualisation évolutive « Territoires d'industrie », rester en veille sur les dynamiques émergentes pour faciliter les résultats concrets au profit des industriels du territoire.

### Durée et type de contrat

Sur le plan juridique, en tant qu'association loi 1901, sur un CDD (Contrat à Durée Déterminée) de droit commun, la Châtaigneraie Limousine ne peut recruter que sur une durée maximale de 18 mois. Elle étudie actuellement la possibilité d'un recours au CDD à objet défini. D'une durée comprise entre 18 et 36 mois, le CDD à objet défini prend normalement fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu. Le recours à un tel contrat est subordonné à la conclusion d'un accord de branche étendu ou à défaut d'un accord d'entreprise le prévoyant. En l'absence de rattachement à une convention collective, un accord d'entreprise relatif à la mise en œuvre du CDD à objet défini devrait être conclu.

Le recrutement doit intervenir dans les 4 mois suivant la notification de la convention d'attribution de financement, soit avant le 04 avril 2020.

### Portage et modalités de financement

L'ingénierie serait portée par la Châtaigneraie Limousine et concernerait un temps complet (un temps partiel d'au moins 80% pourrait être envisageable). Une convention avec le Pays Périgord Vert spécifierait les modalités d'intervention sur l'ensemble du territoire d'industrie et de financement du reste à charge, avec intégration des frais environnés de poste.

Le plan de financement prévisionnel sur 2 ans, présenté dans le dossier de demande déposé auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne, est le suivant :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Salaires et charges	100 000 €	Etat (FNADT)	80 000 €	80
		Autofinancement	20 000 €	20
<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100</b>

Christian REDON-SARRAZY observe que les objectifs de la contractualisation doivent maintenant être convertis en résultats opérationnels à atteindre.

Le Président indique qu'effectivement, les résultats à atteindre restent encore à préciser et quantifier.

Pour Fabien PARVERIE, il serait dommage de renoncer à une subvention de 80 000 € de l'Etat.

Philippe BARRY et Serge MEYER font part de leurs réserves sur ce recrutement. Ils ont peur que l'arrivée d'un énième interlocuteur en matière économique sème de la confusion chez les chefs d'entreprises.

Delphine PERRIER-GAY estime que ce recrutement constitue une opportunité pour la Châtaigneraie Limousine afin d'obtenir des résultats visibles sur la contractualisation « Territoires d'industrie ».

Suite à une question de Christian REDON-SARRAZY, Daniel FAUCHER indique que le reste à charge sur les salaires chargés et les frais environnés de poste sera partagé à parts égales entre la Châtaigneraie Limousine et le Pays Périgord Vert.

Le Président évoque la possibilité de solliciter directement auprès du Président un cofinancement de la Région sur ce poste.



Après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions - 2 abstentions de membres ayant chacun 1 pouvoir), les membres du Conseil d'administration :

- valident le recrutement, par la Châtaigneraie Limousine, d'un(e) chargé(e) de mission économique « Territoires d'industrie » à temps complet (ou à 80% minimum) et si possible pour une durée de deux ans dans le cadre d'un CDD à objet défini (à défaut, le recrutement se ferait sur un CDD de 18 mois) ;
- valident le plan de financement ci-dessus, sachant que des frais environnés de poste sont à prévoir ;
- autorisent le Président pour :
  - o établir avec les salariés et signer un accord d'entreprise relatif à la mise en œuvre du CDD à objet défini, si cette possibilité est confirmée sur le plan juridique,
  - o négocier et signer la convention avec le Pays Périgord Vert pour l'intervention du (de la) chargé(e) de mission sur l'ensemble du périmètre du territoire d'industrie et le partage du reste à charge (salaires chargés et frais environnés) ;
  - o entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents afférents à la présente décision.

### **3. Animation d'une démarche territoriale de développement de l'économie et de l'emploi**

Le Président indique que le 25 octobre 2019, la Châtaigneraie Limousine s'est vu proposer par l'unité départementale de la Haute-Vienne – DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine – un financement pour la poursuite d'une animation territoriale en lien avec le développement de l'économie et de l'emploi, dans la lignée de l'ADECT (Action de Développement de l'Emploi et des Compétences Territoriale) ou GPECT. Il ajoute que s'agissant de reliquats de crédits, la réponse devait intervenir dans la journée.

Il mentionne qu'un dossier a été déposé en suivant pour l'obtention d'une subvention de 36 000 €. Il précise que le dossier porte sur l'affectation d'une chargée de mission à temps plein (Catherine LYRAUD) pour l'animation d'une démarche territoriale de développement de l'économie et de l'emploi. Il rappelle ensuite que la Châtaigneraie Limousine est engagée dans plusieurs démarches territoriales notamment Territoires d'industrie, ADECT, étude mobilité, Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Par la mise en place de cette animation, il explique que la Châtaigneraie Limousine souhaite répondre aux enjeux clés du territoire à savoir :

- l'attractivité du territoire pour les personnes hautement qualifiées et les cadres ;
- l'attractivité des entreprises pour les postes non qualifiés ;
- la mobilité des salariés et des candidats ;
- le renforcement du partenariat des réseaux d'acteurs existants et l'accompagnement de ceux nécessaires aux nouvelles actions ;
- l'anticipation / la gestion des départs en retraite ;
- le développement du lien entre les entreprises et le monde de l'éducation ;
- l'insertion des demandeurs d'emploi et en particulier ceux de longue durée ;
- le développement de nouvelles activités notamment innovantes.

Il détaille ensuite les missions auxquelles la chargée de mission s'attachera particulièrement en 2020 :

- mettre en œuvre le plan d'actions pour répondre à ces enjeux ;
- faire le lien entre ces différentes démarches et en favoriser les synergies ;
- mener à bien les actions engagées dans le cadre de l'ADECT Châtaigneraie Limousine en 2018 et 2019 (action « chauffeurs SPL », action « temps partagé services à la personne / transport de voyageurs »...) ;
- participer à l'action « attirer les compétences en Haute-Vienne » ;
- appuyer le Pôle 3E de l'unité départementale de la Haute-Vienne – DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine – dans l'organisation des Services Publics de l'Emploi Locaux (SPEL).

**Les membres du Conseil d'administration prennent note de ces informations.**

### **4. Suivi-animation-gestion du programme Leader (mesure 19.4)**

Le Président donne la parole à Jérôme CHINN.

Ce dernier indique que la programmation recense à ce jour :

- 27 opérations programmées pour un montant global de 830 480 € de subventions européennes, soit 36% de l'enveloppe allouée à notre territoire ;
- 10 dossiers payés et 3 demandes de paiement instruites ;
- 28 nouveaux dossiers en cours d'instruction (dont un dossier à plus de 500 000 €) ;
- une quarantaine de contacts/projets en cours.

Il mentionne ensuite que le programme va bénéficier prochainement d'un abondement de 241 030 € qui portera l'enveloppe globale à 2 575 860 €. Il ajoute que l'engagement de ces crédits est rendu possible par la prolongation de la période de programmation qui est étendue au 1<sup>er</sup> semestre 2022 (contre décembre 2020 précédemment). Il précise que les réalisations d'opération devraient pouvoir s'effectuer jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2023 avec des dates limites de paiements courant 2024.

Par ailleurs, il observe que l'année 2020 verra s'enclencher une procédure d'évaluation selon une démarche à construire avec la Région et le comité de programmation.

Le Président indique que pour 2020, une partie du personnel de la Châtaigneraie Limousine (2,2 ETP, pas de modification par rapport à 2019) est affectée sur les missions afférentes au suivi-animation du programme Leader selon la répartition suivante :

Désignation des personnes	Fonction	ETP consacrés à l'opération en 2020
Emmanuelle BONNET	Animation	0,5
Jérôme CHINN	Coordination – animation	0,8
Séverine DUMAS	Gestion– instruction	0,9

Dans ce cadre, il propose de solliciter une subvention FEADER sur la mesure 19.4 du Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 du Limousin pour ces trois postes au travers d'une demande effectuée pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Il présente le plan de financement prévisionnel suivant sur cette période :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Salaires et charges	121 229,60	UE-FEADER Leader (72,9%)	102 671,23
Coûts indirects (15% salaires et charges éligibles)	18 184,44	Région (7,1%)	10 000,00
Frais de mission	1 425,00	Autofinancement (20%)	28 167,81
<b>TOTAL</b>	<b>140 839,04</b>	<b>TOTAL</b>	<b>140 839,04</b>

Il précise que les crédits d'animation-gestion du programme n'affectent pas l'enveloppe dédiée aux actions.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :**

- **valident le projet d'animation / de gestion du programme européen Leader Châtaigneraie Limousine et son plan de financement associé pour l'exercice 2020 ;**
- **autorisent le Président à :**
  - o **solliciter les co-financements publics nécessaires au projet dans le cadre de la demande d'aide au programme européen Leader Châtaigneraie Limousine,**
  - o **entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.**

## **5. Animations thématiques du programme Leader (mesure 19.2)**

### **5.1 Animation de la démarche de dynamisation des centres-bourgs (exercice 2020-2021) - fiche action 1**

Le Président donne la parole à Christophe LAMBERT. Ce dernier effectue les rappels suivants.

Les bourgs, centres-bourgs et centres-villes du territoire sont confrontés, dans des proportions variables, à des problématiques de perte de dynamisme voire de dévitalisation : accroissement de la vacance résidentielle et/ou commerciale, perte d'habitants et vieillissement de la population, services publics et au public fragilisés ou en voie de disparition... Pour stopper la spirale du déclin et retrouver l'attractivité qui manque à certains bourgs, la Châtaigneraie Limousine mise sur des approches :

- globales et transversales, qui portent un regard sur toutes les dimensions du bourg (fonctionnelles, sociales, psychologiques) ;

- privilégiant la projection dans le temps (10 ans minimum), l'implication de la population et l'expérimentation.

Depuis le lancement du programme Leader, des dispositifs d'accompagnement financier et de suivi-animation ont été mis en place pour sensibiliser, informer et accompagner les collectivités volontaires dans des démarches globales de dynamisation/revitalisation.

Le Président indique que la mission de suivi-animation thématique autour de la dynamisation des bourgs et centres-bourgs pour les exercices 2020-2021 repose sur le poste de Christophe LAMBERT à hauteur de 0,5 ETP. Il ajoute que cette mission consiste sur la période à :

- informer, sensibiliser, accompagner les collectivités (communes / EPCI) dans la mise en place de démarches de revitalisation ;
- animer un groupe de travail référent qui suit les projets individuels et décide des actions collectives à entreprendre ;
- mettre en œuvre des actions collectives sous maîtrise d'ouvrage de la Châtaigneraie Limousine.

Il précise que parmi les actions incontournables de 2020 figurent :

- la relance d'actions d'information et de sensibilisation en direction des nouveaux élus communaux et intercommunaux ;
- la mise en œuvre du projet de coopération dont la Châtaigneraie est chef de file ;
- l'établissement d'un plan d'actions collectives pour 2020-2021 ;
- l'engagement d'une réflexion plus poussée sur l'habitat dans les centres-bourgs.

Il présente ensuite le plan de financement prévisionnel suivant de l'animation autour de la dynamisation des bourgs et centres-bourgs pour 2020-2021 :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant en €	Nature	Montant en €	%
Salaires chargés (0,5 ETP)	68 500	FEADER Leader (19.2)	50 819,20	64
Coûts indirects (15% des salaires chargés)	10 275	Région (Datar)	12 704,80	16
Frais de missions et frais annexes	630	Maître d'ouvrage	15 881,00	20
<b>TOTAL</b>	<b>79 405</b>	<b>TOTAL</b>	<b>79 405,00</b>	<b>100</b>

Christian REDON-SARRAZY souhaite savoir si un contact a été pris avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne.

Christophe LAMBERT indique qu'il a pris contact avec le Conseil départemental concernant le dispositif « centre-bourg » mis en place par ce dernier. Il ajoute qu'il a contacté l'ODHAC pour évoquer la réhabilitation de bâtiments vacants de centres-bourgs en vue de la création de logements pour personnes âgées. Il rappelle qu'aujourd'hui, l'ODHAC intervient sur de la construction de pavillons pour personnes âgées. Par ailleurs, il fait état d'un appel à projets du Conseil départemental de la Charente sur l'habitat groupé.

Philippe BARRY explique que le dispositif départemental s'assimile à une opération « façades ». Il précise que ce dispositif a été présenté récemment aux présidents d'EPCI.

Delphine PERRIER-GAY regrette le faible montant de l'aide départementale aux particuliers sur ce dispositif pour avoir un effet déclencheur.

Christophe LAMBERT évoque une proposition de stage de la Châtaigneraie Limousine pour établir un état des lieux des volontés, des initiatives sur l'habitat pour personnes âgées et l'habitat intergénérationnel.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :**

- **valident le projet d'animation 2020-2021 de la démarche et son plan de financement prévisionnel associé tels que présentés ci-dessus ;**
- **autorisent le Président à :**
  - o **solliciter les co-financements publics nécessaires au projet auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et dans le cadre du programme européen Leader Châtaigneraie Limousine,**
  - o **entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.**

## **5.2 Animation de la démarche sports et loisirs de nature (exercices 2020-2021) - fiche action 6**

Le Président donne la parole à Christophe LAMBERT. Ce dernier effectue les rappels suivants.

Dans le cadre initial de la charte régionale des sports de nature adoptée en décembre 2014 par l'ex-Région Limousin, la Châtaigneraie Limousine a lancé en octobre 2015 une réflexion sur le développement et la structuration des sports et loisirs de nature. Malgré la disparition en 2017 de cette spécificité limousine dans l'harmonisation des politiques régionales, les acteurs locaux ont souhaité poursuivre cette démarche. Aussi, le travail réalisé à ce jour a conduit les acteurs et les collectivités concernées à se positionner favorablement sur :

- les enjeux, la stratégie et les grands principes d'organisation et de gouvernance (2016) ;
- un plan d'actions priorisé pour 2018-2020 (2017) ;
- la mise en œuvre des premières actions (2018).

Le Président indique que la mission d'animation et de suivi de la démarche de développement et de structuration des sports et loisirs de nature repose pour 2020-2021 sur le poste de Christophe LAMBERT à hauteur de 0,4 ETP. Il ajoute que son rôle consiste à :

- animer le comité de pilotage de la démarche (composé d'élus, de professionnels, de représentants d'associations, de partenaires) et les différents groupes de travail qui lui sont rattachés ;
- mener un travail de veille sur la thématique auprès des partenaires techniques ou d'autres territoires français ou européens ;
- mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan d'actions 2018-2020, dans sa dimension individuelle (accompagnement des porteurs de projet) et collective (pilotage et mise en œuvre des actions décidées à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine). Pour 2020-2021, on retiendra :
  - o la poursuite des travaux engagés autour du cyclotourisme (itinérance et boucles) et de la mutualisation,
  - o le bilan-évaluation du plan d'actions 2018-2020,
  - o la préparation des orientations et du plan d'actions pour la période suivante (2021-2022).

Il présente ensuite le plan de financement prévisionnel suivant de l'animation en faveur du développement et de la structuration des activités de pleine nature pour 2020-2021 :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant en €	Nature	Montant en €	%
Salaires chargés (0,4 ETP)	54 600	FEADER Leader (19.2)	40 588,80	64
Coûts indirects (15% des salaires chargés)	8 190	Région (Datar)	10 147,20	16
Frais de missions et frais annexes	630	Maître d'ouvrage	12 684,00	20
<b>TOTAL</b>	<b>63 420</b>	<b>TOTAL</b>	<b>63 420,00</b>	<b>100</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- valident le projet d'animation 2020-2021 de la démarche et son plan de financement prévisionnel associé tels que présentés ci-dessus ;
- autorisent le Président à :
  - o solliciter les co-financements publics nécessaires au projet auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et dans le cadre du programme européen Leader Châtaigneraie Limousine,
  - o entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

## **5.3 Animation de la démarche accessibilité et tourisme pour tous (exercice 2020-2021) - fiche action 7**

Le Président donne la parole à Christophe LAMBERT. Ce dernier effectue les rappels suivants.

La démarche territoriale en faveur de l'accessibilité, du tourisme et des loisirs pour tous, coordonnée par le GAL (Groupe d'Action Locale), a été validée (début 2015) sur les orientations stratégiques suivantes et calée dans sa mise en œuvre sur la période du programme Leader :

- axe 1 : sensibiliser et professionnaliser les acteurs du territoire - les élus et les professionnels du tourisme au handicap, à l'accessibilité, à l'accueil des publics en situation de handicap ;
- axe 2 : construire une offre de tourisme et de loisirs accessible à tous ;
- axe 3 : communiquer et commercialiser

Un axe 4 transversal concerne la gouvernance de la démarche, les moyens dédiés à la mise en œuvre des orientations stratégiques dont l'animation de la démarche sur le territoire du GAL Châtaigneraie Limousine.

Le Président indique que la mission d'animation repose pour 2020-2021 sur Emmanuelle BONNET et Christophe LAMBERT à hauteur de 0,6 ETP au global. Il ajoute qu'elle comprend l'animation de l'instance de pilotage, des groupes de travail et de réseaux d'acteurs, l'accompagnement technique des acteurs, la mise en œuvre des actions collectives des plans d'actions triennaux.

Pour la période 2020-2021, il ajoute que la mission consistera à :

- revoir la composition et le rôle du comité de pilotage suite au bilan évaluatif de la gouvernance présenté au comité du 06 décembre 2019 ;
- installer un nouveau comité (élus, professionnels, associations, partenaires) tenant compte du renouvellement des élus en 2020 ;
- présenter un plan d'actions 2020 et 2021 ;
- mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan d'actions 2018-2020, dans sa dimension individuelle (accompagnement des porteurs de projet) et collective (pilotage et mise en œuvre des actions décidées à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine).

Il précise que parmi les actions incontournables en 2020, sont à retenir :

- l'appui aux offices de tourisme et prestataires dans le cadre de la construction de séjours adaptés dont le référencement des prestations accessibles ;
- la poursuite des sessions de formation démarrées en octobre 2019 au bénéfice des acteurs (du tourisme, des loisirs culturels et sport de nature du territoire, des accueils de loisirs...);
- l'accompagnement technique des porteurs de projets ou des prestataires à l'adaptation de prestations de visites, d'activités, d'hébergements ;
- la coordination et la mise en œuvre du projet de coopération « Ma destination nature accessible » ;
- l'organisation d'un espace sensibilisation – activités adaptées au trail de Bussière-Galant (17 octobre 2020) ;
- le bilan-évaluation du plan d'actions 2018-2020 et les perspectives 2021.

Il présente le plan de financement prévisionnel suivant de l'animation de la démarche accessibilité et tourisme pour tous pour 2020-2021 :

EMPLOIS		RESSOURCES		
Nature	Montant en €	Nature	Montant en €	%
Salaires chargés (0,6 ETP)	84 000	FEADER Leader (19.2)	62 592	64
Coûts indirects (15% des salaires chargés)	12 600	Région (Datar)	15 648	16
Frais de missions et frais annexes	1 200	Maître d'ouvrage	19 560	20
<b>TOTAL</b>	<b>97 800</b>	<b>TOTAL</b>	<b>97 800</b>	<b>100</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- valident le projet d'animation 2020-2021 de la démarche et son plan de financement prévisionnel associé tels que présentés ci-dessus ;
- autorisent le Président à :
  - o solliciter les co-financements publics nécessaires au projet auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et dans le cadre du programme européen Leader Châtaigneraie Limousine ;
  - o entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents relatifs à la présente décision.

#### **6. Mise en œuvre des plans d'actions « sports et loisirs de nature » et « tourisme pour tous » pour 2020-2021**

Le Président donne la parole à Christophe LAMBERT.

Ce dernier indique que Claire CHASSAING-TRAPY a rejoint l'équipe de la Châtaigneraie en CDD (Contrat à Durée Déterminée) depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour participer à la mise en œuvre d'actions relevant de la thématique tourisme et loisirs puis du volet tourisme accessible :

- octobre – décembre 2019 : étude des possibilités de mutualisation dans le secteur des sports et loisirs de nature et caractérisation des projets de boucles cyclotouristiques ;
- janvier – mars 2020 : étude de la demande de séjours adaptés et appui à la construction de séjours dans le cadre du projet de coopération « ma destination nature accessible ».

Christophe LAMBERT mentionne ensuite que les comités de pilotage de décembre 2019 autour des deux démarches « sports et loisirs de nature » et « tourisme pour tous » ont permis d'évoquer des pistes de travail pour 2020-2021 qui justifieraient la prolongation de ce contrat pour une période de 12 mois (et non 9 comme indiqué dans le dossier de séance). Il ajoute qu'il s'agirait, pour l'essentiel, d'actions prévues dans les plans d'actions 2018-2020 et à poursuivre :

Sports et loisirs de nature (0,5 ETP)	Accessibilité et tourisme pour tous (0,5 ETP)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite et approfondissement de l'étude sur les possibilités de mutualisation</li> <li>- Etude de positionnement et de création de produits cyclotouristiques autour du raccordement de la voie verte aux V.90, 92 et 93 (cf. point suivant)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation du pôle accessibilité Châtaigneraie lors de la journée « nature pour tous » (Bussière-Galant, 17/10/2020)</li> <li>- Analyse (et appui à l'amélioration) de la visibilité des offres accessibles de la Châtaigneraie</li> </ul>

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident le renouvellement du CDD de Claire CHASSAING-TRAPY jusqu'au 31 mars 2021, sachant que ce poste serait financé à hauteur de 80% dans le cadre du programme européen Leader Châtaigneraie Limousine.**

#### **VIII. Projet cyclotouristique de raccordement de la Voie verte des Hauts de Tardoire aux véloroutes nationales V90, V92 et V93**

Le Président donne la parole à Christophe LAMBERT. Celui-ci rappelle que le contexte est très favorable :

- la pratique est en plein « boom » : la France est la seconde destination mondiale pour le cyclotourisme et le développement des vélos à assistance électrique ouvre des perspectives pour des territoires vallonnés comme le Limousin ;
- le premier schéma départemental des véloroutes voies vertes, voté en décembre 2018, prévoit le raccordement de la voie verte des Hauts de Tardoire aux véloroutes 90 et 93 qui vont traverser le territoire de la Châtaigneraie Limousine prochainement ;
- le raccordement de la voie verte aux véloroutes 92 et 93 est quant à lui inscrit au schéma régional adopté en décembre dernier ;
- ces raccordements ont été étudiés en 2019 (stage et projet tutoré portés par la Châtaigneraie Limousine) ;
- la Châtaigneraie Limousine est lauréate de l'appel à projets national « Vélo et territoires » et lance dans ce cadre la réalisation d'un schéma directeur vélo.

Christophe LAMBERT indique que plusieurs échanges en 2019 avec les services du Département de la Haute-Vienne ont permis :

- d'avancer la réalisation des raccordements de la voie verte pour l'été 2021 (prévue initialement après 2022) ;
- d'envisager le passage sur la voirie communale.

Il ajoute que ces raccordements ont besoin d'un complément d'études :

- technique : le travail des étudiants n'est pas suffisant pour réaliser l'installation de la signalétique directionnelle (jalonnement). Ce travail serait réalisé par le cabinet ASCODE, sous maîtrise d'ouvrage départementale ;
- juridique : la pose de signalétique départementale sur la voirie communale nécessite la signature de conventions ad-hoc qui seraient étudiées / proposées par les services du Département ;
- de positionnement touristique : de la même façon, le travail des étudiants doit être approfondi pour donner une véritable identité à ces nouveaux tracés qui vont de Rochechouart à Nexon d'une part, et à Mialet d'autre part. Ces raccordements ouvrent aussi la voie à la création de circuits d'itinérance sur le territoire, qui viennent compléter l'offre cyclotouristique à la journée ou à la demi-journée. Ce travail serait réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Châtaigneraie Limousine, principalement par la mobilisation de Claire CHASSAING-TRAPY.

En complément de la réalisation du schéma directeur vélo, il précise que ce double travail serait suivi par un comité d'itinéraire ad-hoc regroupant (liste non exhaustive) : les Départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne, la Région Nouvelle-Aquitaine, les communes et Communautés de Communes concernées, le SIVU des Hauts de Tardoire, le Parc naturel régional Périgord-Limousin, Haute-Vienne Tourisme et les représentants des usagers (FFC, F3V...).

Il évoque enfin le calendrier prévisionnel suivant :

- mai 2020 : réunion du comité d'itinéraire ;
- juin – décembre 2020 : études concomitamment des aspects techniques et touristiques ;
- janvier – mai 2021 : réalisation du projet (implantation de la signalétique directionnelle et touristique, édition et diffusion des supports de promotion...).

Le Président note qu'il s'agit de donner une visibilité régionale, nationale voire européenne à cette voie verte.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident :**

- **l'opportunité de co-piloter avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne les raccordements de la voie verte des Hauts de Tardoire aux V90, V92 et V93 ;**
- **le portage de l'étude de positionnement et de création de produits cyclotouristiques autour de ces raccordements.**

#### **IX. Constitution d'un groupement de commandes pour le projet de coopération Leader « Ma destination nature accessible »**

Le Président cède la parole à Christophe LAMBERT. Ce dernier effectue les rappels suivants :

La Châtaigneraie Limousine travaille depuis décembre 2018 à la réalisation d'un projet de coopération Leader sur la pleine nature accessible à tous publics dont les personnes en situation de handicap.

Rassemblant initialement quatre territoires puis 2 (2 ayant abandonné pour manque de crédits Leader disponibles ou thématique trop nouvelle...), le projet réunit à présent trois territoires Leader que sont :

- la Communauté d'Agglomération Loire Forez, chef de file ;
- la Châtaigneraie Limousine ;
- le Pays/PETR du Gévaudan.

Le projet consiste à créer des produits touristiques pleine nature adaptés, attractifs sur chaque territoire en vue de les promouvoir auprès de réseaux spécialisés. Ces séjours seront montés sous un format de séjour 1 nuit 2 jours ou 2 nuits 3 jours accessible tous handicaps pour publics individuels en collaboration avec les socioprofessionnels du handicap. Ces séjours seront testés par des délégations des territoires composées d'experts.

Des supports promotionnels (vidéos, reportages photos, ...) seront réalisés pour diffusion dans les offices de tourisme des territoires, réseaux spécifiques et salons.

Le calendrier de mise en œuvre s'étale de septembre 2019 à mars 2021.

Christophe LAMBERT indique que sur la base d'une présentation détaillée et d'un budget prévisionnel du projet, le Conseil d'administration, réuni le 17 juin 2019, a délibéré favorablement sur l'engagement dans ce projet et a autorisé le Président à signer tous les documents administratifs et juridiques afférents à sa mise en œuvre. Il ajoute que le projet a reçu un avis d'opportunité favorable à être sélectionné dans le cadre d'une demande de financement Leader Châtaigneraie Limousine (mesure 19.3 du PDR Limousin) (comité de programmation du 26 novembre 2019).

Il mentionne que les supports promotionnels (films, reportages photos) seront réalisés par un même prestataire sur les trois territoires, à l'occasion des tests de séjours (mai et septembre 2020). Il note qu'un groupement de commandes est envisagé avec comme coordonnateur, la Communauté d'Agglomération Loire Forez. Il précise que la mission de coordination s'arrêtera à la notification du marché avec cependant un examen et une analyse partagée des offres. Il indique que l'estimation du coût du besoin étant inférieure à 40 000 € HT, le marché pourra être passé sans publicité.

Il termine son propos en indiquant qu'une première rencontre technique de la coopération se déroulera sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine (16 et 17 mars prochains).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration autorisent le Président à :**

- **valider et signer la convention constitutive du groupement de commandes ;**
- **signer, exécuter le marché correspondant et les documents afférents au marché.**

## **X. Orientations budgétaires 2020**

Le Président cède la parole à Jérôme CHINN.

Ce dernier indique que le budget prévisionnel 2020 de l'association s'établirait à plus de 700 000 € (595 536 € au budget prévisionnel 2019). Il ajoute que le budget intégrerait les nouvelles actions suivantes :

- **Mobilité** : élaboration d'un schéma directeur vélo (26 000 € dont 11 000 € provisionnés en 2019), réalisation d'une étude territoriale relative à la mobilité (60 000 € dont 10 000 € provisionnés en 2019 et 40 000 € en 2020). Budget = 76 000 €, financé à 80%.
- **Emergence du projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) »** : animation, actions de préfiguration, formation, communication. Budget hors animation = 14 340 €, non financé.
- **Animation « Territoires d'industrie »** : animation du programme d'actions sur 9 mois = 37 500 €, financé à 80%.
- **Animation - coordination santé** : animation du programme d'action sur 4 mois = 16 667 €, financé à 75%.

Il note ensuite que le budget prendrait en compte la poursuite des actions suivantes :

- **Location solidaire (scooters et voitures) pour les personnes en insertion professionnelle et/ou sociale** : animation et gestion du service, stockage-entretien-réparations (11 000 €) et assurance (6 600 €), acquisition de 2 scooters dont 1 électrique, location de voitures. Budget y compris animation = 58 000 €, financé à 94%.
- **Tourisme et territoire accessible pour tous** : mise en œuvre du plan d'actions dont animation, suite et fin des actions de formation-sensibilisation des acteurs, participation à l'organisation d'une manifestation adaptée, mise en œuvre d'une action de coopération (déplacements, prestations vidéo, séjour délégations), communication... Budget y compris animation = 86 700 €, financé à 80%.
- **Sport et loisirs de nature** : mise en œuvre du plan d'actions dont animation, développement des activités, construction d'offres (dont boucles et itinéraires cyclotouristiques)... Budget y compris animation et stage = 42 500 €, financé à 80%.
- **Revitalisation des centres-bourgs** : mise en œuvre du plan d'actions dont actions logement et capitalisation, animation, accompagnement des collectivités, participation aux séminaires du projet de coopération.... Budget y compris animation et stage = 43 700 €, financé à 80%.
- **Contrepartie FEADER - programme LEADER, soutien aux projets privés du territoire** : dispositif de cofinancement de projets privés par la Châtaigneraie Limousine afin de permettre la mobilisation de crédits européens de notre programme Leader. Budget = 10 000 € pour 4 projets financés. L'enveloppe n'ayant pas été utilisée en 2019, les crédits nécessaires seront ponctionnés sur les réserves.
- **Conseil de développement** : l'article 14 des statuts de la Fédération prévoit que le Conseil de développement bénéficie d'un financement annuel voté par l'association basé sur 1% de la masse salariale brute de l'année précédente ; ce financement pouvant être complété en fonction des actions conduites.

Il observe que le développement des nouvelles actions induirait une hausse importante des subventions (plus de 25%).

Il explique que la participation des Communautés de Communes reposant sur le principe de cotisations d'équilibre du budget, toutes autres ressources déduites, le montant nécessaire pour 2020 devrait rester proche de celui de 2019 (217 911 €) malgré un budget global sensiblement en hausse (de l'ordre de 20%).

Pour autant, le Président indique qu'en 2020, l'accompagnement des porteurs de projets économiques individuels ne sera plus porté par la Fédération de la Châtaigneraie Limousine qui mutualisait cette mission pour l'ensemble des Communautés de Communes (cf. point IV). Ainsi, pour l'année 2020, il propose d'opérer une déduction de 7 500 € par Communauté de Communes sur le montant de la cotisation à la Châtaigneraie Limousine. Il précise que ce montant correspond à un sixième du coût de 45 000 € de la prestation d'animation économique assurée par l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne en 2019 pour le



compte de la Châtaigneraie Limousine. Il note que par souci d'équité territoriale, ce montant total a été réparti entre les 6 Communautés de Communes de manière identique.

Sous réserve de l'avis du Conseil d'administration puis d'une validation par l'Assemblée générale, il met l'accent sur le fait que cette déduction serait prise à titre exceptionnel, en cette année de transition avec l'échéance des élections municipales et l'émergence de nouvelles missions. Il mentionne qu'afin d'équilibrer le budget, la différence serait comblée par une reprise exceptionnelle sur réserves de 45 000 €, en plus d'une reprise sur réserves pour crédits non consommés, soit un total de reprise sur réserves de l'ordre de 80 000 €.

Le Président note l'importance de maintenir des réserves associatives suffisantes.

Christian REDON-SARRAZY s'interroge sur le fait d'opérer une déduction de 7 500 € sur la cotisation de chaque Communauté de Communes.

Le Président observe que cette déduction est attendue par certaines Communautés de Communes.

Christian REDON-SARRAZY note que cette déduction est prise à titre exceptionnel cette année et qu'il sera nécessaire de le rappeler aux futures nouvelles équipes d'élus locaux.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident :**

- **les orientations budgétaires de la Châtaigneraie Limousine et le montant des cotisations des Communautés de Communes pour l'année 2020, sachant que le montant de cotisations d'équilibre resterait proche de celui de 2019 ;**
- **la déduction, à titre exceptionnel pour l'année 2020, de 7 500 € sur le montant de la cotisation due par chaque Communauté de Communes à la Châtaigneraie Limousine.**

## **XI. Questions diverses**

### **1. Adhésion à la CRESS (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) de Nouvelle-Aquitaine**

Le Président donne la parole à Isabelle DUMAS.

Cette dernière indique que la Châtaigneraie Limousine est investie dans la préfiguration d'un pôle de ressources territorial sur l'ESS aux côtés du tiers-lieu « Le Temps de Vivre » (Aixe-sur-Vienne), du Centre social de Nexon, de l'association « Ouvre-boîtes » (Nexon) et de la CRESS Nouvelle-Aquitaine.

Compte tenu du travail conjoint avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine en faveur du développement de l'ESS sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine, le Président propose d'adhérer à cette structure en 2020. Il indique que lors de l'inauguration des nouveaux locaux de la CRESS Nouvelle-Aquitaine à Limoges, il a évoqué avec les dirigeants de la CRESS la perspective d'un conventionnement.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration approuvent l'adhésion de la Châtaigneraie Limousine à la CRESS Nouvelle-Aquitaine en 2020.**

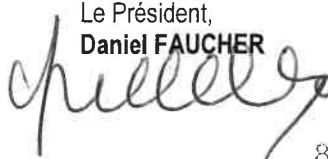
En conclusion de cette réunion, le Président remercie l'ensemble des administrateurs, ceux qui ont présidé des groupes de travail et plus globalement tous ceux qui nous permis de mener nos missions à bien.

Delphine PERRIER-GAY remercie le Président pour son implication et souligne « l'agilité » de notre association pour répondre aux sollicitations, innover et expérimenter des actions au bénéfice du territoire.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est clôturée à 20h30.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.  
Fait à Oradour-sur-Vayres, le 28 avril 2020.

Le Président,  
**Daniel FAUCHER**



**FÉDÉRATION  
CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE**  
Site de la Monnerie  
17  
87150 ORADOUR SUR VAYRES

Le Secrétaire de séance,  
**Anne-Marie CAMPION**

